



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 7 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. CORRE Daniel, Mme JOURDAN Patricia, M. BALDY Patrick, Mme MARCHE Séverine, M. LUCAS Marc, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme LE NEEL Shirley, M. DHONT Jean-Pierre, Mme SARAGOSA Elodie, M. SERPETTE Patrick, Mme MARECHAL Laura, M. FONSECA David, M. GAULE Sylvain, Mme BOUILLER Virginie, Mme LEGRAS Evelyne

Absents excusés : Mme MUNCH Corinne

Pouvoirs : Mme VAN ASSCHE Anabelle donne pouvoir à Mme MARCHE Séverine, M. CONRAD-BRUAT Laurent donne pouvoir à Mme MICK RIVES Valérie

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 18

N° 2022/12

Objet : Approbation du budget primitif 2022

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2311-1 et suivants ;

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;

VU la délibération n°2022/01 prise en conseil municipal de Fontenay-le-Vicomte en date du 11 février 2022 approuvant le compte de gestion 2021 ;

VU la délibération n°2021/02 prise en conseil municipal de Fontenay-le-Vicomte en date du 11 février 2022 approuvant le compte administratif 2021 ;

CONSIDÉRANT que par les délibérations susvisées, le conseil municipal de Fontenay-le-Vicomte a approuvé le compte de gestion de l'exercice 2021 établi par le Receveur municipal et a également adopté le compte administratif de l'exercice 2021, et a constaté la concordance des résultats entre ces deux documents budgétaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé au conseil municipal de Fontenay-le-Vicomte d'approuver le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2022 ;

VU le budget primitif 2022 ci-annexé ;

ENTENDU l'exposé de M. LUCAS, Adjoint au Maire en charge des Finances ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2022 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 8 avril 2022

Pour extrait conforme

Le Maire,
Valérie MICK RIVES

